



REPÚBLICA D'ANGOLA

**INTERVENTION DE SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, PROFESSEUR DOCTEUR GASPAR
ADÃO FERREIRA DO NASCIMENTO, À LA 38^{ème} SESSION DE LA
CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO**

PARIS, LE 5 NOVEMBRE 2015

Discours du Chef de la Délégation de la République d'Angola à la 38ème session de la Conférence Générale de l'UNESCO

Monsieur le Président de la Conférence Générale,
Monsieur le Président du Conseil Exécutif,
Madame la Directrice générale de l'UNESCO,
Mesdames et Messieurs Chefs de Délégations,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Gouvernement angolais, permettez-moi de vous présenter, Mr Stanley Mutumba Simataa, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la 38^e session de la Conférence générale de l'UNESCO. Je crois que votre sagesse et la recherche permanente du consensus constitueront la base de votre action tout au long de nos discussions.

Je saisis cette occasion pour saluer le Président du Conseil exécutif, Mr Mohamed Sameh Amr, en reconnaissant que son engagement se reflète dans le fonctionnement actif de cet organe pendant l'exercice biennal qui va bientôt s'achever.

Cette salutation s'étend également à la Directrice générale, Mme IRINA BOKOVA, qui a toujours été à la hauteur des multiples et complexes tâches pendant une période où tous les continents sont confrontés à de sérieux problèmes et des catastrophes humains et naturels qui nous obligent à manifester notre solidarité permanente.

Monsieur le Président,

Cette année, l'UNESCO célèbre les 70 ans de son existence, tout comme l'Organisation des Nations Unies, dont les Etats membres ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable, pendant la réunion des Chefs d'État qui s'est tenue récemment dans le cadre de la 70^{ème} session de l'Assemblée générale. Ainsi donc ont été

retenues comme priorités absolues: l'éradication de la pauvreté, la protection et la promotion des droits de tous les citoyens, l'égalité du genre, l'autonomie des femmes et une attention particulière à tous les groupes vulnérables. Il est important de souligner que les priorités en question sont intimement liées aux domaines de compétence de l'UNESCO, tenant surtout compte de leur importance dans le processus de la construction des bastions de la paix dans l'esprit des hommes.

Dans cette perspective, à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Angola a assumé solennellement l'engagement d'interpréter et de mettre en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable en pleine conformité avec sa législation et les priorités nationales de développement ainsi qu'avec les valeurs éthiques, culturelles, religieuses de la société angolaise et en conformité avec les droits de l'homme internationalement reconnus. L'Angola a approuvé les 17 objectifs de l'Agenda en question et cela devrait être reflété dans les prochaines actions du gouvernement et dans le prochain plan national du développement.

En tant que membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour l'exercice 2015-2016, l'Angola cherche à être un partenaire engagé dans la promotion de la paix, de la stabilité et du développement dans la région où elle est implantée, notamment en Afrique centrale, dans les Grands Lacs et dans la SADC. L'Angola a étendu son engagement à tout le continent africain, en co-organisant avec l'UNESCO et l'Union Africaine en 2013, le Forum panafricain sur la culture de la paix, Sources et Ressources pour la Culture de la Paix. Dans cette même perspective, l'Angola se propose d'abriter à partir de l'année prochaine, la Biennale sur la Culture de la paix en Afrique qui, entre autres, évaluera le degré de l'engagement des États membres de l'Union Africaine au Plan d'action adopté à Luanda en Mars 2013.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Dans les divers domaines de compétence de l'UNESCO, l'Angola s'est toujours efforcée d'impliquer divers acteurs dans le cadre des initiatives publiques et privées avec des partenaires nationaux et extérieurs. Dans ce contexte, on peut souligner la valeur ajoutée

que la coopération internationale et l'assistance de l'UNESCO à l'Angola représentent.

Il me plaît de souligner qu'a eu lieu en 2014, le II^e Festival national de la culture - FENACULT 2014, qui a été le plus grand moment de la fête et de l'exaltation de la culture angolaise, avec l'objectif de préserver et de développer les arts, la culture et les traditions des différentes communautés, ainsi que de créer une plate-forme d'interaction, d'échange et de diffusion du riche et diversifié patrimoine culturel du pays. En dehors de cela, en mai de cette année, s'est tenue la Rencontre nationale des Directeurs des Musées de l'Angola, sous le thème: "Musées de l'Angola: Réhabilitation, Rénovation des Expositions - Nouvelles tendances pour la modernité», qui visait essentiellement le partage et l'enrichissement de la vision sur la politique muséale du pays, notamment concernant l'intention du renforcement de la capacité de gestion des musées sur toute l'étendue nationale.

Compte tenu de l'importance fondamentale que revêt la protection de l'immense patrimoine culturel du pays (matériel et immatériel), se poursuivent en ce moment les actions d'inventaire, de l'étude, de la diffusion et de la mise en valeur de ce patrimoine. Dans ce contexte, se réalisent actuellement les actions finales du projet d'inscription de la ville historique de Mbanza Kongo au patrimoine de l'Humanité.

Les actions de large consultation des jeunes réalisées en 2013 et de la femme rurale en 2014 ont servi de base pour l'ajustement des politiques et pour adopter des plans dont la mise en œuvre, dans toute l'extension du territoire national, ont progressivement permis de couvrir les besoins des jeunes et des femmes dans divers domaines et ainsi d'améliorer leurs conditions de vie. Les créneaux des plans d'action sont entre autres : la formation et la qualification professionnelle, l'emploi, le logement en ce qui concerne les jeunes, l'autonomisation, la protection contre la violence, la sécurité alimentaire en ce qui concerne la femme rurale. D'autre part, continueront à être renforcées des actions qui contribuent à l'élargissement de la pratique de l'éducation physique et du sport au

niveau national comme base pour consolider et encourager la réussite et l'excellence dans les différentes modalités.

Comme résultat des politiques adoptées et des priorités des investissements réalisés au cours des 40 ans de l'indépendance nationale, le système d'éducation a connu un développement quantitatif notable, dépassant les objectifs énoncés dans les plans du gouvernement. Actuellement, le pays compte 5,1 millions d'élèves dans l'enseignement primaire, 1,7 million d'étudiants dans l'enseignement secondaire et 220.000 étudiants dans l'enseignement supérieur. Malgré ces résultats encourageants, l'Angola s'est doté d'un plan national de formation de cadres, de techniciens et de main-d'œuvre spécialisée, dont la mise en œuvre mobilise différents acteurs et partenaires pour répondre aux besoins de tous les secteurs de l'économie nationale et pour rendre durable le plan national de développement.

D'autre part, nous réalisons actuellement la révision de la Loi-cadre du système éducatif afin de renforcer les bases pour un développement qualitatif et en faire l'un des facteurs décisifs du développement national. Cette révision valorise les leçons et les acquis de la réforme déjà achevée, ainsi que les meilleures pratiques consacrées au niveau international. Dans cette perspective, constituent des lignes de force: l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, l'élargissement de l'offre éducative de qualité, la promotion de l'accès, de l'équité, de l'inclusion et de la réussite scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire, l'intensification de l'alphabétisation et le renforcement de l'enseignement technique et professionnel.

Afin de renforcer l'enseignement supérieur, sont prévues dans l'agenda les priorités suivantes: la consolidation de la vision stratégique du développement, le renforcement de la base juridique et normative, l'amélioration des ressources humaines, matérielles et financières, ainsi que l'organisation du réseau des institutions d'enseignement, des activités académiques et scientifiques selon les plus hautes exigences de qualité.

Après l'accession du pays à l'indépendance en 1975, l'Angola, comme beaucoup d'autres pays africains, a connu beaucoup de difficultés pour consolider et développer les institutions de recherche scientifique, du développement technologique et de l'innovation, à cause de facteurs tels que le manque d'expérience de gouvernance,

la carence et la fuite de cadres et l'insuffisance des investissements. Cependant, l'équilibre de la performance de l'Angola au cours des 40 dernières années révèle que la production scientifique par million d'habitants est passée de 1,4% entre 1995 et 2005 à 18,8% entre 1995 et 2013. Une des recommandations de la 4^e Conférence nationale sur la science et la technologie encourage la recherche appliquée comme étant la meilleure voie pour relever les défis et les préoccupations de la société angolaise et de favoriser l'intégration du pays dans les réseaux de recherche régionaux, continentaux et internationaux. Compte tenu de l'importance que revêt cette question, l'Angola espère obtenir l'appui de l'UNESCO pour l'élaboration de politiques appropriées dans le cadre du renforcement de l'accord déjà existant avec l'organisation.

En Angola, sont régulièrement menées des actions visant la promotion de la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information, en particulier pour les citoyens et les professionnels de la classe journalistique. En plus de chaînes de télévision à signaux ouverts et les stations de radio en bande FM, publiques et privées, il y a aussi un réseau considérable de publications périodiques tels que des journaux et des magazines quotidiens, hebdomadaires et bihebdomadaires. Ce sont des publications de propriété publique et privée. Le réseau de diffusion de signaux de radio et de télévision continue de s'étendre et la circulation des journaux à travers le pays est toujours en augmentation, en vertu d'un droit constitutionnellement garanti et de l'accès de la population à l'information.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de saluer les efforts de l'UNESCO faisant appel à la communauté internationale pour le soutien nécessaire à la lutte contre la destruction délibérée des biens du patrimoine de l'humanité, tel qu'il arrive malheureusement à plusieurs endroits au monde. L'Angola exprime son entière solidarité pour que ces biens soient reconnus comme biens communs et de ce fait, ils méritent le soutien inconditionnel de tous pour leur protection et leur sauvegarde

Permettez-moi finalement de m'adresser aux Etats membres: premièrement, pour solliciter leur soutien pour la candidature de l'Angola au Comité du patrimoine mondial; deuxièmement, pour

demander leur attention au projet de résolution (DR) présenté sur la réalisation de la Biennale de la Culture de la Paix prévue pour l'an prochain à Luanda. Je lance ici un appel à la participation active de tous à cet événement, qui est l'un des moyens concrets pour la réalisation de la mission séculaire de l'UNESCO: "les guerres naissant dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent s'élever les défenses de la paix".

Je vous remercie!